



Schiltigheim, le 29 janvier 2020

**Monsieur le Préfet du Bas-Rhin**  
**Direction Départementale des Territoires**  
**Service Environnement et Gestion des**  
**Espaces**  
**Pôle Eau et Milieux Aquatiques**  
**14 RUE DU MARECHAL JUIN**  
**BP61003**  
**67070 STRASBOURG Cedex**

**A l'attention de M. Tom COMBAL**

Affaire suivie par Mme Mélanie BEGEY

☎ ligne directe : 03.88.19.31.88

✉ [melanie.begey@sdea.fr](mailto:melanie.begey@sdea.fr)

**Objet : Demande de modification de l'autorisation existante relative à l'aménagement du bras de contournement du moulin de Weyersheim et dépôt d'un dossier de dérogation d'espèces protégées**

**P.J. : Dossier de dérogation d'espèces protégées incluant les formulaires Cerfa 13 614\*01 et 13 616\*01**

Monsieur le Préfet,

Le SDEA souhaite réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin de Weyersheim. Ces travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral portant autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement le 11 septembre 2014. Un arrêté préfectoral complémentaire a été établi le 4 juillet 2017 portant changement de bénéficiaire et prolongation du délai pour le démarrage des travaux.

Au cours d'un inventaire malacologique complémentaire réalisé en janvier 2020, 2 individus *Unio Crassus* ont été observés dans l'emprise du futur chantier. Cette espèce *Unio Crassus* bénéficie d'un statut réglementaire de protection via l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007, Art 2 fixant la liste des mollusques protégés sur le territoire français métropolitain. Dans le cadre de la réalisation du projet, une pêche de sauvegarde des individus devra être réalisée. Nous souhaiterions donc déposer un dossier de dérogation d'espèces protégées en complément du dossier d'autorisation loi eau initial.

De plus, le délai de validité de la décision mentionnée à l'article 7 de l'arrêté du 11 septembre 2014 ; prolongé par l'article 2 de l'arrêté du 4 juillet 2017 arrive à échéance le 11 septembre 2020.

Le SDEA souhaiterait que l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral du 11 septembre 2014 pour la réalisation d'aménagement d'ouvrages sur la Zorn et le Canal de dérivation vers le

Landgraben à Weyersheim et Herrlisheim soit prorogée une nouvelle fois sur le périmètre de Weyersheim.

Ainsi, par ce présent courrier, le SDEA **demande la modification de l'autorisation existante relative aux travaux d'aménagement de la rivière de contournement du moulin de Weyersheim.** Cette demande intègre :

- Le dépôt d'un dossier d'espèces protégées relatif aux travaux d'aménagement de la rivière de contournement ;
- Une prorogation de l'autorisation actuelle sur le périmètre de Weyersheim en incluant les ouvrages suivants :
  - Ouvrage de l'ancien moulin de Weyersheim sur la Zorn (ROE 42547) ;
  - Bras de contournement du moulin et sa vanne d'alimentation (ROE 66387) ;
  - Seuil de prise d'eau de l'étang de pêche.

Cette demande de prorogation ne concerne pas les ouvrages suivants :

- La prise d'eau du canal de dérivation de la Zorn vers le Landgraben (ROE 17200)
- Les deux ponts-seuils sur le canal de dérivation de la Zorn vers le Landgraben : Ancienne RD (ROE 80302) et Ebsenhuebel (ROE 80303) ;
- Le barrage du Wieseschlesse sur la Zorn (ROE 17204)
- La chambre d'alimentation du Kleinbach (ROE 17207)

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice Générale Adjointe  
Métiers et expertise technique

A blue ink signature of Estelle BURCKEL, consisting of a stylized 'S' and 'B'.

Estelle BURCKEL